

RÉSOLUTIONS et **DÉCISIONS**

adoptées par l'Assemblée générale
au cours de sa
DOUZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

7 juin-10 juillet 1982

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : DOUZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

SUPPLÉMENT N° 6 (A/S-12/6)



NATIONS UNIES

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a : Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

RÉSOLUTIONS et **DÉCISIONS**

adoptées par l'Assemblée générale
au cours de sa
DOUZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

7 juin-10 juillet 1982

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : DOUZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

SUPPLÉMENT N° 6 (A/S-12/6)



NATIONS UNIES

New York, 1984

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 A (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale "S" (de l'anglais "*Special*") et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale "S" et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales "ES" (de l'anglais "*Emergency Special*") et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales "ES" et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

*
* *

Outre les textes de la résolution et des décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa douzième session extraordinaire, le présent volume contient un répertoire des résolutions et décisions (voir annexe).

TABLE DES MATIÈRES

<i>Sections</i>	<i>Pages</i>
I. — Ordre du jour	1
* * *	
II. — Résolution	2
* * *	
III. — Décisions	3
A. — Elections et nominations	3
B. — Autres décisions	5
<i>ANNEXE</i>	
Répertoire des résolutions et décisions	6

I. — ORDRE DU JOUR¹

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation iraquienne.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Election du Président de l'Assemblée générale.
5. Organisation de la session.
6. Rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
7. Adoption de l'ordre du jour.
8. Débat général (y compris l'examen et l'évaluation de la situation internationale actuelle, eu égard à la nécessité pressante de prendre des mesures spécifiques et concertées pour éliminer le danger de guerre, notamment de guerre nucléaire, pour arrêter et inverser la course aux armements et réaliser des progrès substantiels dans le domaine du désarmement, en particulier sous ses aspects nucléaires, compte tenu des relations étroites qui existent entre le désarmement et la paix et la sécurité internationales ainsi qu'entre le désarmement et le développement économique et social, notamment celui des pays en développement).
9. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
 - a) Etat d'avancement des négociations sur le désarmement prévues dans le Programme d'action, compte tenu des priorités définies dans le Programme;
 - b) Examen du rapport du Comité du désarmement, en particulier de tous projets de texte transmis par le Comité;
 - c) Examen du rapport de la Commission du désarmement;
 - d) Examen de l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives à des tâches spécifiques, en particulier des études, visant à réaliser les objectifs définis dans le Document final et de la suite à leur donner.
10. Examen et adoption du Programme global de désarmement.
11. Application de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement et examen des initiatives et propositions des Etats Membres.
12. Amélioration de l'efficacité des mécanismes dans le domaine du désarmement et renforcement du rôle de l'Organisation dans ce domaine, y compris la convocation éventuelle d'une conférence mondiale du désarmement.
13. Mesures propres à sensibiliser l'opinion publique mondiale en faveur du désarmement :
 - a) Activités éducatives, séminaires et formation en matière de désarmement (programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement);
 - b) Campagne mondiale pour le désarmement;
 - c) Autres activités d'information de l'opinion publique.
14. Adoption, sous une forme appropriée, des documents de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

¹ Voir également sect. III.B, décision S-12/23.

II. — RÉSOLUTION²

S-12/1. Pouvoirs des représentants à la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs³.

*29^e séance plénière
10 juillet 1982*

² La résolution a été adoptée sans renvoi à une grande commission, l'Assemblée générale ne s'étant réunie qu'en séance plénière conformément à l'article 63 de son règlement intérieur.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, Annexes*, point 3 de l'ordre du jour, document A/S-12/28.

III. — DÉCISIONS

SOMMAIRE

Numéros des décisions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
A. — ÉLECTIONS ET NOMINATIONS				
S-12/11	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs (A/S-12/PV.1, par. 3).....	3, a	7 juin 1982	3
S-12/12	Election du Président de l'Assemblée générale (A/S-12/PV.1, par. 11).....	4	7 juin 1982	3
S-12/13	Election des présidents des grandes commissions (A/S-12/PV.1, par. 81).....	5	7 juin 1982	3
S-12/14	Election des vice-présidents de l'Assemblée générale (A/S-12/PV.1, par. 83).....	5	7 juin 1982	4
S-12/15	Election des membres du bureau de la Commission spéciale de la douzième session extraordinaire (A/S-12/PV.1, par. 102; A/S-12/AC.1/PV.1, p. 7).....	5	7 et 8 juin 1982	4
B. — AUTRES DÉCISIONS				
S-12/21	Création de la Commission spéciale de la douzième session extraordinaire (A/S-12/1 et Corr.1, sect. VIII; A/S-12/PV.1, par. 79).....	5	7 juin 1982	5
S-12/22	Rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (A/S-12/1 et Corr.1; A/S-12/PV.1, par. 80).....	6	7 juin 1982	5
S-12/23	Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour (A/S-12/20; A/S-12/PV.1, par. 107 et 108).....	7	7 juin 1982	5
S-12/24	Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/S-12/32; A/S-12/PV.28, par. 30).....	9 à 14	10 juillet 1982	5

A. — ÉLECTIONS ET NOMINATIONS

S-12/11. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

A sa 1^{re} séance plénière, le 7 juin 1982, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de vérification des pouvoirs de la douzième session extraordinaire, nommée en application de l'article 28 du règlement intérieur de l'Assemblée, aurait la même composition que la Commission nommée pour la trente-sixième session.

En conséquence, la Commission se compose des Etats Membres suivants : CHINE, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, GHANA, NIGER, PANAMA, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, PARAGUAY, PAYS-BAS et UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

S-12/12. Election du Président de l'Assemblée générale^a

A sa 1^{re} séance plénière, le 7 juin 1982, l'Assemblée générale a décidé que M. Ismat T. KITTANI (Iraq), président de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, assumerait les mêmes fonctions à la douzième session extraordinaire.

S-12/13. Election des présidents des grandes commissions^a

A sa 1^{re} séance plénière, le 7 juin 1982, l'Assemblée générale a décidé que les présidents des grandes commissions de la trente-sixième session assumeraient les mêmes fonctions à la douzième session extraordinaire.

^a Conformément à l'article 38 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Bureau se compose du Président de l'Assemblée, des vingt et un vice-présidents et des présidents des sept grandes commissions. Voir également décision S-12/21, al. a.

En conséquence, les personnes suivantes ont été élues à la présidence des grandes commissions :

- Première Commission* : M. Ignac GOLOB (Yougoslavie),
Commission politique spéciale : M. Nathan IRUMBA (Ouganda),
Deuxième Commission : M. Arturo Tolentino (Philippines) puis M. Leandro I. VERCELES (Philippines),
Troisième Commission : M. Declan O'DONOVAN (Irlande),
Quatrième Commission : M. Jasim Yousif JAMAL (Qatar),
Cinquième Commission : M. Abdul-Rahman ABDALLA (Soudan),
Sixième Commission : M. Juan José CALLE Y CALLE (Pérou).

S-12/14. Election des vice-présidents de l'Assemblée générale⁴

A sa 1^{re} séance plénière, le 7 juin 1982, l'Assemblée générale a décidé que les vice-présidents de la trente-sixième session assumeraient les mêmes fonctions à la douzième session extraordinaire.

En conséquence, les représentants des vingt et un Etats Membres suivants ont été élus vice-présidents de l'Assemblée générale : AUSTRALIE, BÉNIN, BOTSWANA, CHINE, CHYPRE, CUBA, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, INDONÉSIE, MAROC, MEXIQUE, PAKISTAN, PANAMA, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE, RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE D'UKRAINE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, RWANDA, SEYCHELLES, SUÈDE, TOGO et UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

S-12/15. Election des membres du bureau de la Commission spéciale de la douzième session extraordinaire⁵

A sa 1^{re} séance plénière, le 7 juin 1982, l'Assemblée générale a procédé à l'élection du Président de la Commission spéciale de la douzième session extraordinaire.

A sa 1^{re} séance, le 8 juin 1982, la Commission spéciale a élu les autres membres de son bureau.

*
* *

En conséquence, les personnes suivantes ont été élues membres du bureau de la Commission spéciale :

Président :

M. Oluyemi ADENIJI (Nigéria).

Vice-Présidents :

M. Mario ALESSI (Italie),
 M. Juan José CALLE Y CALLE (Pérou),
 M. Alfonso GARCÍA ROBLES (Mexique),
 M. Baruch GRINBERG (Bulgarie),
 M. Guy HAZOUMÉ (Bénin),
 M. Davidson HEPBURN (Bahamas),
 M. Gerhard HERDER (République démocratique allemande),
 M. Miljan KOMATINA (Yougoslavie),
 M. Mehdi MRANI ZENTAR (Maroc),
 M. Yoshio OKAWA (Japon),
 M. Waliur RAHMAN (Bangladesh),
 M. David SADLEIR (Australie),
 M. A. P. VENKATASWARAN (Inde).

Rapporteur :

M. Omer ERSUN (Turquie).

⁵ Voir également décision S-12/21.

B. — AUTRES DÉCISIONS**S-12/21. Création de la Commission spéciale de la douzième session extraordinaire⁶**

A sa 1^{re} séance plénière, le 7 juin 1982, l'Assemblée générale a décidé :

a) De créer une Commission spéciale de la douzième session extraordinaire, qui serait une commission plénière ayant un président élu par l'Assemblée générale, treize vice-présidents et un rapporteur, étant entendu que son président serait également membre du Bureau;

b) Que la Commission spéciale créerait un groupe de travail sur le Programme global de désarmement, un autre groupe de travail sur l'examen de l'application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et autant d'autres groupes de travail qu'il serait nécessaire;

c) Que l'Assemblée générale adopterait deux documents, le premier contenant le Programme global de désarmement et le second ayant trait à tous les autres points de l'ordre du jour.

S-12/22. Rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

A sa 1^{re} séance plénière, le 7 juin 1982, l'Assemblée générale a approuvé le rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et les recommandations qu'il contenait⁷.

S-12/23. Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour

A sa 1^{re} séance plénière, le 7 juin 1982, l'Assemblée générale a adopté l'ordre du jour de sa douzième session extraordinaire⁸.

A la même séance, l'Assemblée générale :

a) A décidé que les points 1 à 8 et 14 seraient examinés directement en séance plénière;

b) A décidé de renvoyer les points 9 à 13 à la Commission spéciale de la douzième session extraordinaire en lui confiant la tâche d'examiner toutes les propositions présentées au titre de ces points au cours de la session extraordinaire et de faire rapport à l'Assemblée générale.

S-12/24. Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

A sa 28^e séance plénière, le 10 juillet 1982, l'Assemblée générale a approuvé le rapport de la Commission spéciale de la douzième session extraordinaire en tant que Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale⁹.

⁶ Voir également décision S-12/15.

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, Supplément n° 1 (A/S-12/1 et Corr.1).

⁸ A/S-12/20; voir sect. I.

⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session extraordinaire, Annexes, points 9, 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour, document A/S-12/32.

ANNEXE

RÉPERTOIRE DES RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS

Le présent répertoire comprend la résolution et les décisions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa douzième session extraordinaire. La résolution et les décisions ont été adoptées sans qu'il soit procédé à un vote.

RÉSOLUTION

<i>Numéros des résolutions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Séances plénières</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
S-12/1	Pouvoirs des représentants à la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale	3, a	1 ^{re}	7 juin 1982	2

DÉCISIONS

<i>Numéros des décisions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Séances plénières</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
A. — Elections et nominations					
S-12/11	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3, a	1 ^{re}	7 juin 1982	3
S-12/12	Election du Président de l'Assemblée générale	4	1 ^{re}	7 juin 1982	3
S-12/13	Election des présidents des grandes commissions	5	1 ^{re}	7 juin 1982	3
S-12/14	Election des vice-présidents de l'Assemblée générale	5	1 ^{re}	7 juin 1982	4
S-12/15	Election des membres du bureau de la Commission spéciale de la douzième session extraordinaire	5	1 ^{re}	7 et 8 juin 1982	4
B. — Autres décisions					
S-12/21	Création de la Commission spéciale de la douzième session extraordinaire	5	1 ^{re}	7 juin 1982	5
S-12/22	Rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	6	1 ^{re}	7 juin 1982	5
S-12/23	Adoption de l'ordre du jour et répartition des points de l'ordre du jour	7	1 ^{re}	7 juin 1982	5
S-12/24	Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale	9 à 14	28 ^e	10 juillet 1982	5